



Assemblée générale

Distr. générale
26 octobre 1998
Français
Original: anglais

Cinquante-troisième session

Point 76 de l'ordre du jour

Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée

Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée

Rapport du Secrétaire général

Additif

	Page
II. Réponses reçues de gouvernements	2
Malte	2

Malte

[Original : anglais]
[20 octobre 1998]

1. M. Guido de Marco, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de Malte, a déclaré, en s'adressant à l'Assemblée générale à sa session en cours, que comme les autres États méditerranéens, Malte se préoccupe particulièrement des problèmes de la région. Située à un carrefour des cultures et des civilisations, la Méditerranée est accablée par les bouleversements, les tensions et les conflits. M. de Marco a ajouté que le règlement de chaque crise exigeait que les protagonistes directement responsables prennent des mesures positives. Mais la communauté mondiale pouvait, par ses efforts et ses bons offices, contribuer à instaurer un climat propice à un règlement négocié. Le lourd héritage du passé empêchait quelquefois ces contacts, qui constituaient la première étape essentielle de la mise en place d'instances de négociation. La communauté internationale et divers hommes d'État avaient contribué utilement aux efforts déployés pour surmonter les obstacles. Malte perçoit la situation dans la région de la Méditerranée comme étant la suivante : la situation continue d'évoluer, mais c'est aussi une région où les initiatives parallèles sont encouragées et se développent.

2. Le partenariat euroméditerranéen, qui constitue une étape importante dans le rapprochement des pays européens et des pays méditerranéens en leur offrant un cadre propice au traitement global des problèmes qui continuent à accabler la région, revêt une très grande importance pour la Méditerranée.

3. Un aspect essentiel pour le renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée est l'inclusion d'une dimension parlementaire. Malte continue à considérer le processus parlementaire comme un moyen de rapprocher le partenariat euroméditerranéen des populations méditerranéennes, et de renforcer ainsi la compréhension et la tolérance dans la région. En 1990 déjà, à Alger, pendant la Conférence ministérielle des pays méditerranéens non alignés, M. de Marco avait proposé la création d'un conseil de la région de la Méditerranée qui rassemblerait les parlementaires des entités politiques de la région, tiendrait des sessions régulières et comprendrait aussi un comité ministériel chargé de surveiller et d'orienter le développement politique, culturel et économique de la région de la Méditerranée.

4. Lors de la deuxième Conférence ministérielle du Partenariat euroméditerranéen, tenue à Malte en avril 1997, les ministres ont réaffirmé l'importance qu'ils attachaient à la participation active des parlements au partenariat euromé-

diterranéen. Ils se sont également félicités du fait que le Parlement européen avait pris l'initiative avec d'autres parlements d'engager un dialogue parlementaire euroméditerranéen. Les prochains débats qui seront engagés par le Parlement européen concernant l'ouverture d'un dialogue parlementaire euroméditerranéen seront essentiels à cette fin. La réunion préparatoire qui s'est tenue à Malte à la fin de mai 1998 était chargée d'examiner d'autres idées pour activer, affermir et développer le processus de Barcelone et promouvoir la contribution des parlements à ce processus, ainsi qu'au Parlement européen, tandis qu'il s'y engage. La réunion de Malte a pris un certain nombre de décisions dans l'espoir que le premier Forum parlementaire euroméditerranéen permettrait l'adoption de décisions plus substantielles sur l'avenir du Forum.

5. C'est au cours de la Conférence euroméditerranéenne de Malte que le Gouvernement maltais a proposé d'établir un partenariat parlementaire euroméditerranéen. En recommandant l'idée d'un tel partenariat – un conseil de la région de la Méditerranée –, Malte a une fois de plus démontré son attachement aux principes de la coopération et du dialogue. Les autorités sont convaincues que la création d'un forum parlementaire permanent contribuerait à développer et à renforcer la coopération politique entre des peuples présentant une si riche diversité sur le plan de la langue, de la culture, des religions et des idéologies. C'est dans ce contexte que Malte a offert d'accueillir le partenariat parlementaire euroméditerranéen, dans la conviction que sa position géostratégique faisait du pays un endroit bien choisi pour permettre aux parlements de participer activement à ce partenariat, processus qui contribuerait également à rapprocher le débat des populations méditerranéennes elles-mêmes. Malte espère que cette proposition rencontrera en général l'agrément des partenaires du dialogue euroméditerranéen.

6. Parallèlement à cette proposition, Malte a également pris l'initiative, lors de la deuxième Conférence interparlementaire sur la sécurité et la coopération en Méditerranée, tenue à Malte du 1er au 4 novembre 1995, de créer une association des États méditerranéens, ouverte à tous les États riverains de la Méditerranée et aux pays dont le destin est directement lié à cette mer, suivant des modalités à définir.

7. Cette idée a donc été reprise à la douzième Conférence interparlementaire sur la sécurité et la coopération en Méditerranée (CSCM), qui s'est tenue à Windhoek le 8 avril 1998, et au cours de laquelle diverses recommandations ont été formulées. L'une d'elles invite les parlements et les gouvernements nationaux à donner suite aux mesures concertées émanant des documents et rapports finals de l'Union interparlementaire (UIP) et les parlements à approuver les conclusions et recommandations portant sur le processus de la

Conférence. Une autre recommandation concerne le renforcement de la coopération entre l'ONU et l'Union interparlementaire sur les questions relatives au processus de la CSCM et demande aux gouvernements de contribuer par écrit à l'examen par l'Assemblée générale de la question concernant le renforcement de la coopération et de la sécurité en Méditerranée. Malte espère que les gouvernements continueront à s'inspirer de cette recommandation lors de l'examen de la question de la coopération entre l'ONU et l'UIP à l'Assemblée générale et de l'examen de la question du renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée à la Première Commission. Du plus haut intérêt pour l'Organisation est la troisième recommandation qui concerne la nomination et la rémunération à temps complet d'un fonctionnaire du secrétariat de l'UIP qui serait chargé de fournir l'appui administratif requis au processus de la CSCM.

8. À cet égard, Malte a proposé la création d'un bureau en Méditerranée au sein du Département des affaires politiques du Secrétariat de l'ONU qui, à son avis, faciliterait les contacts et jouerait un rôle plus direct dans l'application des résolutions adoptées par l'Assemblée générale et des décisions prises dans d'autres instances internationales et régionales, voire sous-régionales, où la dimension Méditerranée est la question centrale à l'examen. L'activité de ce bureau serait centrée sur la Méditerranée et les initiatives régionales et non sur les considérations géographiques des pays intéressés.

9. Le Gouvernement maltais a toujours considéré qu'il incombait principalement aux États de la région de lancer des initiatives et d'instaurer la paix et la stabilité dans la Méditerranée. En même temps, l'ONU devrait jouer un rôle complémentaire dans la coordination des mesures prises, y compris la collecte d'informations concernant l'évolution de la situation dans la région.

10. La structure souple du Forum méditerranéen constitue un autre exemple de la manière dont différents mécanismes peuvent contribuer à l'instauration d'un climat de confiance. Lors de la réunion ministérielle qui s'est tenue en avril 1998, à Palma de Majorque (Espagne), Malte a assumé la présidence du Forum, et accueillera la réunion ministérielle du Forum en 1999, ainsi que les réunions préparatoires au niveau des hauts fonctionnaires.

11. Dans le cadre de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), Malte est résolue à renforcer la dimension méditerranéenne. Depuis la réunion de Dipoli (Finlande), Malte contribue au processus de l'OSCE en y accentuant la dimension méditerranéenne. La sécurité de l'Europe et la sécurité de la région de la Méditerranée

demeurent étroitement liées : le renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée constitue un élément important de la stabilité dans la région de l'OSCE. L'engagement constant des divers gouvernements maltais a contribué à renforcer la participation des Partenaires méditerranéens pour la coopération aux travaux de l'OSCE. Malte continuera à s'employer à promouvoir ces relations.

12. Malte a accueilli pour la troisième fois le Séminaire méditerranéen de l'OSCE les 19 et 20 octobre 1998, dont le thème – La dimension humaine de la sécurité : promotion de la démocratie et des principes du droit – a suscité une vaste participation des membres de l'OSCE et de diverses organisations internationales. M. de Marco a déclaré à l'ouverture du Séminaire que les participants allaient examiner la mosaïque associant les droits de la personne et les responsabilités de l'État, les principes du droit étant le fil d'or qui unit la démocratie à la justice. Ces principes sont tout aussi importants pour la sécurité, la stabilité et l'instauration de la confiance que les considérations militaires qui retiennent davantage l'attention.

13. Le renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée dépend également d'initiatives visant à promouvoir les contacts entre les pays de la région dans divers domaines d'activité. En mai 1998, Malte a accueilli le séminaire régional sur les textiles et le vêtement pour les États de la Méditerranée membres de l'Organisation mondiale du commerce. Le pays a également proposé d'accueillir, en février 1999, un séminaire régional de l'OSCE sur l'environnement, ayant pour objet de promouvoir la sécurité et la coopération dans la région de la Méditerranée dans tous les domaines qui représentent une menace pour la sécurité dans la région, notamment les dangers pour le milieu marin et sa dégradation. En octobre 1999, Malte accueillera également, en collaboration avec le Groupe de coordination du Plan d'action méditerranéen et le PNUE, la onzième réunion ordinaire des parties contractantes à la Convention sur la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et à ses protocoles. Le Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution, qui est situé à Malte, organise régulièrement, à l'intention des pays de la région, des séminaires et des stages sur des questions touchant la prévention de la pollution et la lutte contre la pollution en cas d'accidents en mer.

14. Dans le contexte du désarmement, l'élimination de toutes les armes de destruction massive et l'application de mesures de confiance par les pays méditerranéens peuvent sensiblement accroître la sécurité et la stabilité dans la région. Le Gouvernement maltais accueillera en 1999 un séminaire régional sur l'application de la Convention sur les armes

chimiques, en collaboration avec le secrétariat technique de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques.

15. Voilà quelques-unes des initiatives en cours dans la région de la Méditerranée. Comme l'a déclaré M. de Marco, la stabilité dans la région de la Méditerranée doit se fonder sur de multiples initiatives de nature à promouvoir la coopération par l'application progressive de mesures de confiance et de renforcement de la sécurité. C'est dans ce contexte qu'il a proposé à l'Assemblée générale d'envisager la création d'un pacte de stabilité pour la région. C'est l'une des voies qu'il faudra continuer à explorer dans le cadre de l'engagement pris par la communauté internationale de contribuer au renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée.

16. Malte est résolue à continuer d'accorder une attention prioritaire aux questions relatives à la région de la Méditerranée et à renforcer sa participation à tous les processus impliquant la concertation des pays de la région et de nature à promouvoir des activités et des initiatives dans les secteurs et domaines où il est possible de renforcer la paix, la coopération, le dialogue et la sécurité dans la région. L'appui et l'encouragement de la communauté internationale, et en particulier des États Membres de l'ONU, revêtent une importance primordiale pour la réalisation de ces objectifs.
